

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 3 pouvoirs

Date de convocation 15 avril 2026
Date de publication 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Marie-Christine JANISEK pouvoir donné à Simone DEVAUX, Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Jean-Baptiste SCHREINER pouvoir donné à Evelyne BOCQUET.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 05_28042026

N°05 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TENNIS CLUB BARALBIN

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD

Dans le cadre de son projet de création de deux terrains de PADEL et de deux terrains de PICKLEBALL dans le bâtiment abritant les anciens courts de tennis couverts pour un montant de 102 000 €, le tennis club baralbin, porteur du projet, sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la ville d'un montant de 19 800 €.

Afin d'accompagner la création de ces nouveaux équipements sur notre territoire dont le financement est pris en charge par le club de tennis, il est proposé de répondre favorablement à leur demande de subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,
Par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Maitre)

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle au Tennis Club Baralbin d'un montant de 19 800 € pour la création de deux terrains de Padel et deux terrains de Pickleball
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Derley*....., secrétaire de séance

Derley